

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2002

présenté par

Mme Laclais, M. Liebgott, M. Premat, M. Savary, M. Launay, M. Borgel, M. Aylagas, M. Cotel, Mme Massat, M. Le Borgn', M. Lurel, M. Duron, Mme Pires Beaune, Mme Guittet, M. Gagnaire, M. Boisserie, Mme Hurel, Mme Récalde, Mme Imbert, M. Ménard, M. Pellois, Mme Lignières-Cassou, M. Touraine, M. Jalton, M. Vergnier, M. Terrasse, M. Kalinowski, Mme Dessus, M. Daniel, M. Blazy, Mme Carrillon-Couvreur, Mme Chauvel, Mme Le Houerou, Mme Fabre et M. Fourage

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 30, insérer l'article suivant:**

Une expertise nationale relative aux capacités hydro-électriques du territoire est menée afin d'évaluer les évolutions possibles à moyen et long termes.

Il s'agit de diagnostiquer les infrastructures existantes, d'évaluer leurs éventuelles marges de développement par modernisation ou par agrandissement et leurs capacités de stockage de l'énergie produite.

Ce diagnostic national est préalable à toute décision de remise en cause de la pérennité des barrages existants.

Les possibilités de création de nouveaux ouvrages sont également étudiées qu'il s'agisse de création de barrage « au fil de l'eau » ou de « step ».

Cette mission d'expertise pourra être confiée au centre d'ingénierie hydraulique.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le savoir – faire français en matière d'hydro-électricité est reconnu et exportable internationalement.

L'intérêt de l'hydro-électricité est indéniable et particulièrement au regard de la capacité de stockage de l'énergie produite qui permet de faire face aux pics de besoins et qui permet également le téléajustage (suivi instantané de l'énergie consommée par la production).

Pour autant sur le territoire national des marges de développement peuvent encore exister par une augmentation des capacités des ouvrages existants ou la création de nouveaux ouvrages permettant de renforcer le rôle de l'hydro-électricité dans le mix énergétique français.

Dans certaines régions la fermeture et la destruction d'équipements producteurs d'énergie hydro-électrique depuis des décennies est évoquée.

Il convient de faire un état précis de capacités restantes de l'hydro-électricité française et de l'ensemble des problématiques posées à l'échelle du pays